

VŒUX GROUPES - TYPE DE GROUPES MOUVEMENT 2024

Un groupe est un ensemble de postes constitué de natures de support identiques ou différentes, correspondants à des types de postes situés dans une même commune ou circonscription.

Certains postes à conditions particulières d'exercice ne pourront être obtenus à titre définitif qu'après la vérification de la détention des titres, diplômes ou habilitations requis ou après avis d'une commission validant les compétences ou expériences attendues (se référer au point 6. du mémento du mouvement, Application du barème).

Groupes « Commune » :

Le vœu poste correspond à un vœu précis dans une école ou un établissement correspondant à une zone géographique « commune ». Il permet de faire des vœux sur une nature précise de postes dans une commune du département des Bouches-du-Rhône.

Pour les directeurs, les groupes « Commune » sont composés de la manière suivante :

- Directions de 2 à 4 classes ;
- Directions de 5 à 9 classes ;
- Directions de 10 classes et plus.

Groupes « Circonscription » :

Le vœu poste correspond à un vœu précis dans une école ou un établissement correspondant à une zone géographique « circonscription ». Il permet de faire des vœux sur une nature précise de postes dans une circonscription du département des Bouches-du-Rhône.

Pour les directeurs, les groupes « circonscription » sont composés de la manière suivante :

- Directions de 2 à 4 classes ;
- Directions de 5 à 9 classes ;
- Directions de 10 classes et plus.

Groupes « MOB Circonscription » :

Groupe de postes Enseignants (ENS) :

Ce groupe est composé par circonscription de la plupart des postes d'enseignants. Il comprend donc les postes d'enseignement en maternelle, en élémentaire, ou comme titulaire de secteur.

Groupe de postes Remplacement (TR) :

Ce groupe est composé par circonscription des titulaires remplaçants avec les trois types de brigades (BDGC, BDGD, BDREP+).

Groupe de postes ASH (ASH) :

Ce groupe est composé par circonscription des postes ULIS 1er degré et SEGPA. Les enseignants doivent justifier du CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) ou d'un certificat d'aptitude antérieur similaire (CAPA-SH, CAPSAIS, CAEI) pour obtenir le poste à titre définitif. En l'absence du certificat d'aptitude requis, l'affectation sera prononcée à titre provisoire uniquement.

Groupe de postes de directions 2 à 7 classes :

Ce groupe est constitué de toutes les directions d'écoles de 2 à 7 classes de la circonscription.